



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
2958-2814**

Numéro 004, Octobre 2023

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
2958-2814**

Numéro 004, Octobre 2023

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN 2958-2814

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN 2958-2814

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel
“(RE)CUEILLIR
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob
 Directeur de publication : MAMADOU Bamba
 Rédacteur en chef : KONE Kiyali
 Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert
 Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
 OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny
 LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ouseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,
 ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
 KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
 ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly
 SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
 BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
 N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 M'BRA Kouakou Désiré, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 BAKAYOKO Mamadou, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Tiantio, Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Assistante, Université Alassane Ouattara

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>
 E-mail : revueakiri@gmail.com
 Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archivesouvertes.fr/journal/read?id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES, CIVILISATIONS

Études arabes et islamiques

1. **Les avantages de la pédagogie coranique dans le cursus scolaire des enfants des daara: le cas du « modèle passerelle » à Touba**
Seydou KHOUMA 1-18

Études germaniques

2. **Kooperation zwischen Kolonialverwaltung und Missionsgesellschaften im Rahmen der Schulpolitik in Deutsch-Ostafrika von 1891 bis 1912: Divergenzen und Herausforderungen**
Gnénéfolo Brahim SORO 19-36

Lettres Modernes

3. **La poétique de l'impersonnage ou l'écriture de la marge dans pudeur de José Pliya**
Moussa SIDIBÉ..... 37-46
4. **Comme des flèches de Koulsy Lamko : un désordre dramaturgique engagé**
Aboudou N'golo SORO & Bio Yaoua ADJOU MANI..... 47-59

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

5. **Médias locaux et accidents de motos à Korhogo (Côte d'Ivoire) : défis pour une éducation à la sécurité routière**
Mamadou DIARRASSOUBA & Daouda FOFANA..... 60-78
6. **Enjeux et défis de la formation en photojournalisme au Burkina Faso**
Taïrou BANGRE & Aïcha Tamboura-Diawara 79-86

Sciences de l'art et du patrimoine

7. **Dimensions touristique et économique des collections muséales en Côte d'Ivoire**
Serge Arnaud GBOLA 87-102

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Géographie

8. **San Pedro (sud-ouest Côte d'Ivoire), une ville aux conditions géomorphologiques à risque d'inondation**
David Yao KOUASSI, Alain Atchiman KONE & Kan Emile KOFFI 103-120
9. **Adaptation des productions agricoles face au changement climatique dans la commune rurale de Mandé au Mali**
Diakaridia SIDIBE, Tenemaka SANOGO & Boukary AYA 121-137

- 10. Évolution démographique et menace de la conservation de la réserve de LAMTO (Centre de la Côte d'Ivoire)**
Ahou Suzanne N'GORAN..... 138-153

Histoire

- 11. L'activité commerciale à Tiassalé à l'époque coloniale (1892-1937)**
N'guessan Bernard KOUAMÉ 153-171
- 12. Signes gestuels et leurs significations : le cas des statuettes des peuples du jòrò du Burkina Faso**
Adama TOMÉ..... 172-191
- 13. Les Dohoun de Bendêkouassikro 1701 À 1730 : un sous-groupe baoulé oublié dans le peuplement**
Kouassi Roger DJANGO & Mamadou BAMBA..... 192-206
- 14. La délinquance juvénile à Lomé au Togo (1880-2007)**
Ningui Wéssowa MAYEDA 207-224
- 15. L'Église Protestante Évangélique du Burkina Faso face à la problématique de l'inculturation, 1978-2015**
Worondjilé HIEN 225-245
- 16. Le Goly, un masque au cœur du patrimoine culturel wan**
Kouadio Alexandre DJAMALA..... 246-262
- 17. L'abstraction dans la peinture contemporaine burkinabè : de la géométrie à l'amorphie**
Inoussa SALOGO..... 263-278
- 18. Les structures d'organisation des élections en Côte d'Ivoire : entre quête de crédibilité et gestion de contentieux électoraux (1990-2020)**
Hyacinthe Digbeugby BLEY..... 279-290
- 19. Le scoutisme catholique comme vecteur d'éducation morale de la jeunesse en Côte d'Ivoire (1937-2003)**
Kpassigué Gilbert KONE..... 291-305
- 20. La question de l'intégration des Afro-iraniens en Iran (3000 ans av. J.C. - 1997)**
Zana KEWO..... 306-322

Archéologie et préhistoire

- 21. Rites et interdits dans la production céramique d'un peuple endogame : cas des Mangoro de Katiola**
DABLE Paule Edlyne, TOURE Gninin Aïcha & KAZIO Djidjé Jacques..... 323-334
- 22. Éléments de significations de la représentation majeure du cheval dans l'art rupestre du sahel burkinabé**
Yves Pascal Zossin SANOU..... 335-354

23. Protection du patrimoine archéologique impacté par les travaux de construction du barrage hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty (Taabo) Timpoko Hélène KABORÉ-KIÉNON, Arouna YEO, Galla Guy Roland TIÉ BI, Lah Louis TUI & Brou Ehivet Senen BLEDOU.....	355-373
24. Le pagne raphia dida (Sud-ouest Côte d’Ivoire) : entre tradition et modernité GOETI Bi Irié Maxime & ETTIEN N’doua Etienne	374-387
25. Archéologie de la métallurgie du fer sur les vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (800 BC-1600AD) : un bilan des connaissances Adama Harouna ATHIE	388-409
Anthropologie et sociologie	
26. Gestion du patrimoine foncier pour les activités maraîchères en milieu urbain et périurbain de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) YONLI Aminata & ZERBO Roger	410-425
27. Citoyenneté stratifiée : jeu de pouvoir chez les autochtones wan et mona de Côte d’Ivoire TANO A. Bérénice-Carel.....	426-442
28. Femmes et sport de haut niveau en Côte d’Ivoire : cas de l’athlétisme à Abidjan Koffi Roland BINI.....	443-454
29. Itinéraires thérapeutiques des adolescentes pendant la grossesse, l’accouchement et la période post-partum dans cinq régions du Burkina Faso Aïcha TAMBOURA DIAWARA.....	455-468
30. Représentations sociales du bon enseignant et comportements des apprenants pendant l’éducation physique et sportive Moustapha SYLLA & MEITE Zoumana.....	469-487
31. Déterminants de la persistance de l’épidémie de dengue dans le district sanitaire de Cocody-Bingerville Kouakou M’BRA.....	488-506
32. Changement climatique et recompositions socio-agricoles dans la commune rurale de Tounouga (Niger) : un argumentaire sociologique en charge du climato-scepticisme COULIBALY Gninnan Hervé & KORE Gnandjo Léonce Eric.....	507-519
33. Conflits agriculteurs-éleveurs : Analyse problématique du département de Mankono (Côte d’Ivoire) KAKOU-AGNIMOU Amino Kanou Rébéka	520-537

- 34. Conscience sanitaire et inobservance des mesures hygiéno-diététiques par les seniors suivis au centre antidiabétique d'Abidjan**
 Antoine DROH..... 537-549

Criminologie

- 35. Représentations sociales et trajectoires d'usage de drogues chez les élèves de Guiglo dans l'ouest ivoirien**
 Yao François KOUAKOU..... 550-560

- 36. Précarité des conditions des femmes exerçant dans la transformation artisanale de poissons à San Pedro**
 Bi-Claude Évariste ZAN & Soualiho ALADJI..... 561-578

Philosophie

- 37. Analyse du sursaut du panafricanisme au prisme de l'histoire de la philosophie**
 Arinte TOUKO..... 579-594

Sciences juridiques

- 38. Protection du contractant lésé par le recours aux vices du consentement dans le droit malien**
 Djibril TANGARA 595-612

Sciences agronomiques et vétérinaires

- 39. Facteurs déterminant l'intention à adopter la technique de production du lait de soja au Sud du Bénin**
 Souleymane Aboubacrine MAÏGA, Abdoul Kader SIDIBE,
 Ousmane KONIPO, Barthélemy G. HONFOGA, Martin AGBOTON,
 Femi HOUNNOU & Patrice SEWADE..... 613-634

- 40. De la redynamisation à l'amélioration des volumes d'exportation de la gomme arabique au Mali : état des lieux et perspectives**
 Souleymane Aboubacrine MAÏGA, Ousmane KONIPO, Abdoul Kader SIDIBE,
 Abdoul Kader SIDIBE Amadou dit Amobo WAÏGALO &
 Souleymane KOUYATE..... 635-651

L'activité commerciale à Tiassalé à l'époque coloniale (1892-1937)

N'guessan Bernard KOUAMÉ

Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

Laboratoire de Recherche en Science Historique (LARSHI)

kouaber3@gmail.com

Résumé

L'activité commerciale a connu une évolution à Tiassalé et elle a eu un impact sur le développement économique et social de la ville. Ce commerce colonial a débuté après la conquête de cette localité par les Français le 22 décembre 1892. En effet, présenté comme un centre commercial stratégique situé sur la rive gauche du Bandama, Tiassalé était le point de convergence des voies de communication de terre et de l'eau. Elle suscita la convoitise des Français qui la conquièrent afin de l'exploiter économiquement. Ils mirent alors une organisation de type occidental en place pour rendre ce commerce efficace. Cette politique leur a permis de redynamiser le commerce puisque toute la région a été touchée par les effets socioéconomiques de cette activité commerciale. Ces effets qualifiés d'impacts sont de tout ordre, c'est-à-dire positif et négatif.

Mots clés : Acteurs, Activité, Bandama, Colonial, Commerce, Produits,

Commercial activity in Tiassalé during the colonial period (1892-1937)

Abstract

Commercial activity has evolved in Tiassalé and has had an impact on the economic and social development of the town. This colonial trade began after the conquest of the town by the French on 22 December 1892. Indeed, presented as a strategic commercial centre located on the left bank of the Bandama, Tiassalé was the point of convergence of land and water communication routes. It aroused the covetousness of the French who conquered it in order to exploit it economically. They then set up a Western-style organisation to make the trade efficient. This policy enabled them to revitalise the trade since the whole region was affected by the socio-economic effects of this commercial activity. These effects are called impacts and are of all kinds, i.e. positive and negative.

Keywords: Actors, Activity, Bandama, Trade, Products

Introduction

Tiassalé est une ville de la Côte d'Ivoire, située au sud de la moyenne vallée du Bandama. Elle est occupée par les *Elomoin* qui sont un sous-groupe ethnique du peuple Baoulé. Très tôt, Tiassalé a attiré l'attention des Européens, car la ville est un lieu de contrôle des axes commerciaux. Ce qui a suscité la convoitise des Français, qui dans leur politique de domination, ont associé politique et commerce. L'année 1892 correspond à la date de soumission avec placement sous protectorat français du territoire de Tiassalé. Cette soumission s'est concrétisée par la signature d'un traité le 29 décembre 1892. L'année 1937, à l'instar de toute la Côte d'Ivoire entière, s'inscrit dans la période, qui correspond à de brusques mutations économiques, sociales et psychologiques sous l'effet simultané de plusieurs facteurs dont les

principaux furent l'introduction de l'économie monétaire de traite, le salariat, l'urbanisation et l'aménagement des travaux publics (Z. B. Semi, 1973 : 1). De toute cette liste, l'aménagement des grands travaux constitue la raison fondamentale du choix de cette date. En effet, en 1937, on note la construction du premier pont sur le Bandama avec une longueur de vingt-cinq mètres. La construction de ce pont a pour but de faciliter et d'accélérer le drainage des produits du centre et du centre-ouest en direction des centres commerciaux du sud, en particulier Grand Bassam. L'étude présente un intérêt, car elle met en exergue une ville commerciale jadis prospère, qui voit son histoire basculée au profit des Français, qui pratiquent l'activité commerciale sans aucune résistance. Partant de ce fait, comment expliquer l'évolution de l'activité commerciale à Tiassalé et l'impact - socioéconomique que cela a induit de 1892 à 1937 ? Dans cette étude, il s'agit d'expliquer l'évolution du commerce colonial à Tiassalé et les effets socioéconomiques que cela a produit. Les investigations permettant de répondre à cette interrogation, résultent d'un dépouillement de divers centres de documentation. Par cette démarche, des sources d'archives ont été collectées aux Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI); des informations contenues dans les productions scientifiques telles que les articles, les mémoires et les thèses ont été compulsés. Par ailleurs, des travaux réalisés par les chercheurs de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-mer (ORSTOM) sur les régions de Côte d'Ivoire en général et sur la zone baoulé en particulier ont été convoqués. Les informations recueillies ont permis de subdiviser ce travail en trois grandes parties. La première partie aborde les facteurs de développement du commerce colonial à Tiassalé. La deuxième partie traite de la réorganisation du commerce après la conquête coloniale. La troisième partie se consacre à l'impact socioéconomique de l'activité commerciale sur Tiassalé et sa population.

1. Les facteurs de développement du commerce colonial à Tiassalé

L'activité commerciale à Tiassalé fut l'une des plus pratiquées pendant la période coloniale. Plusieurs facteurs ont milité en faveur de ce succès.

1.1. Les facteurs naturels

1.1.1. Le Bandama, fleuve navigable jusqu'au sud

Les cours d'eau sont un autre type d'élément du milieu naturel qui influe sur l'activité de l'homme. L'orientation nord-sud fait des différents fleuves de la Côte d'Ivoire d'excellentes voies de communication. La Côte d'Ivoire dispose de quatre grands fleuves qui ont joué et qui continuent de jouer un rôle important dans le développement économique de ce pays. Parmi ces

cours, le Bandama. Son nom Bandama (*Gbanda - ma*)¹ est d'origine apollonienne et signifie « *fils de la mer* ». C'est un fleuve qui couvre 910 kilomètres de long et prend sa source dans la région de *M'Bengué*. Il est formé de deux branches venant toutes deux du cercle de Korhogo : Le Bandama blanc à l'est et le Bandama rouge à l'Ouest. Pendant la période précoloniale, ce fleuve a joué un rôle important dans le transport des marchandises et des personnes. C'est par cette voie fluviale que les traitants côtiers échangeaient avec les marchands établis à Tiassalé. Par cette voie de communication, des produits européens et même apollonien sont convoyés vers Tiassalé. Avec la navigation par moment difficile, les traitants ont réussi à approvisionner Tiassalé en produits européens. Après la conquête de cette ville marchande par les Français, cette voie n'a pas été délaissée. Au contraire, elle a été utilisée par ceux-ci pour convoier des marchandises vers la cité marchande de Tiassalé. Le fleuve a donc servi pour le transport des marchandises et pour les flottages des billes de bois. Mais, le Bandama n'est navigable que jusqu'à la hauteur de *Broubrou*. « Au-delà de ce point le fleuve encombré de rapides ne livre plus de passage qu'aux pirogues et encore à prix d'assez grandes difficultés dans les périodes de crues violentes, soit de trop basses eaux. »². Le village de *Broubrou* occupe donc une position importante sur le Bandama. « C'est pendant les hautes eaux, un point de débordement rendu nécessaire par le grand rapide. La compagnie de Kong y a un magasin de transit. »³. Les populations abusent de leur position privilégiée sur le fleuve et du gros mouvement de marchandises qui s'y déroule. Pour ce ils instaurent des droits de passage, qui constituent moins un moyen d'enrichissement normalisé qu'un obstacle arbitraire à la libre circulation des biens. Cette voie présente trois étapes de navigabilité. La première étape est la navigabilité jusqu'à *Ahuacré*, qui est la limite septentrionale de la navigation permanente des chaloupes à vapeur. La deuxième étape est *Broubrou*, dont l'accès aux chaloupes à vapeur est soumis à la période de crue du fleuve. Cette période suit l'irrégularité des précipitations de la basse Côte d'Ivoire et l'apport des eaux de la savane. La troisième étape de la navigabilité est Tiassalé, dont la navigation se fait en toute saison et en tout temps par les pirogues. Outre l'utilisation des pirogues, d'autres améliorations ont été apportées. Il s'agit de l'utilisation du bac. L'utilisation des bacs se fait sur les différents cours d'eau surtout le Bandama. Ce sont les bacs qui ont été établis à Tiassalé et à *Eliézou*. Le premier placé entre les localités de Tiassalé et *Niamoué*, relie la route du pays baoulé à celle de Dabou et Tiassalé. De nombreuses pirogues y complétaient les moyens de passage. A *Eliézou*, point où la route d'étapes coupe le Bandama,

¹ ANCI, Monographie de Lahou (1940-1941).

² ANCI, Monographie de Bouaké en 1905.

³ ANCI : 1EE153, Rapport de tournée et rapport de reconnaissance en 1902

un chaland a été monté, facilitant grandement le passage de ce point très fréquenté. En une seule journée, environ 500 Africains furent enregistrés⁴.

1.1.2. Tiassalé, un important centre de transit ou de relais entre le sud et le nord

Par sa position géographique, Tiassalé est inscrit dans un réseau de commerce à longue distance, qui le met en contact avec les populations du sud dans un premier temps et avec les populations du nord dans un second temps. Ce réseau d'échange à grande distance relie le Baoulé aux importantes places soudanaises et Akan et aux principaux points de traite côtiers, ce depuis la période précoloniale. Selon J. P. Chauveau (1975 : 8) : « Il semble en effet que le commerce soudanais ait trouvé un débouché à Lahou, par deux voies distinctes qui convergeaient au niveau de l'actuel Tiassalé : l'une partant de Boron et l'autre de Kong. ».

Cette description de Jean Pierre Chauveau montre que Tiassalé dispose de route centrale qui le met en contact avec les populations du Nord. Abordant dans le même sens, Yao Djéah affirme qu'après la conquête de Tiassalé, les Français empruntèrent les pistes précoloniales pour découvrir les villages situés dans l'arrière-pays⁵. Le commerce précolonial a donc laissé à Tiassalé, un héritage dont les Français se servent pour réaliser leur projet colonial. Selon P. Kipré (1975 : 105):

Tiassalé, à l'époque précoloniale, avait été un centre commercial actif à la confluence des voies terrestres venues de l'Abbey, de l'Adjoukrou du pays d'Oumé, du pays Baoulé, d'une part, et d'autre part, de la voie fluviale (le Bandama) qui drainait les produits du pays Dida méridional (région de Yocoboué) et du pays Avikam (Lahou) et de l'Europe surtout. Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, la ville reste avant 1914, le grand carrefour d'antan.

Les différentes voies terrestres ont permis aux Français de pratiquer le commerce et de parcourir toutes les localités afin de découvrir les différentes richesses naturelles dont disposent les différents villages. Ces pistes ont permis aux différents acteurs commerciaux d'être ravitaillés en produits nécessaires, pour le bon déroulement de l'activité commerciale. Enfin, même si les acteurs commerciaux ont connu un changement, les différentes voies terrestres ont demeuré les principales infrastructures dans le déroulement du commerce.

1.2. Les facteurs humains

1.2.1. Une population acquise à la cause commerciale

Ouvert sur le monde européen à travers l'Océan Atlantique, le Bandama a joué un rôle important dans la mise en place des populations. La population locale de Tiassalé est

⁴ ANCI, 3KK2, Rapport sur l'état des voies de communication (1919-1920).

⁵ Yao Djéah entretien réalisé le 10 janvier 2010 à Tiassalékro (*N'Droh*) 10h à 11h45

représentée par les *Elomoin*. Cette population, qui occupe la droite du fleuve Bandama, se réclame de la migration akan dirigée par la reine Ablah Pokou. D'origine ashanti, cette population acquiert des armes à feu et certains produits comme le sel et l'alcool, à travers les échanges avec les courtiers avikam venus de la côte et marchands du nord, notamment ceux de Kong et de Marabadiassa. Aussi cette population baoulé a-t-elle servi de base de ravitaillement de la cour royale de Sakassou en produits européens (J. P. Chauveau, 1975 : 9). C'est cette population acquise à la cause commerciale qui a fait de Tiassalé, un centre commercial actif pendant la période coloniale. Donc après la conquête, les Français utilisent cet atout pour mettre sur pied un système commercial efficace auquel les populations locales étaient inféodées.

1.2.2. Le rôle des acteurs commerciaux

Les maisons de commerce notamment les factoreries et sous factoreries ont envahi Tiassalé, pendant la première décennie de la domination coloniale. Des sociétés attachent auprès des différentes factoreries des auxiliaires africains ou des intermédiaires qui prolongent dans les villages ou parfois dans les postes éloignés l'action de la société. À l'inverse, le comptoir reçoit des factoreries, les produits destinés à l'exportation. Ces comptoirs sont pour la plupart situés sur la côte. Les maisons de commerce constituaient l'ossature du commerce européen à Tiassalé. Elles ont provoqué l'effondrement des centres commerciaux existants. En dehors de ces maisons, il y a celles détenues par les africains. Elles sont établies à Tiassalé par des commerçants *apolloniens*, sénégalais ou *fanti*. Ils vendent tous, des marchandises européennes telles que le sel marin, les pagnes, le gin, l'absinthe et ils achètent aussi les produits africains.

Une de ces maisons a une grande importance : c'est la maison Dougan, du nom du propriétaire noir de la Côte d'Or ayant une succursale à Grand Lahou et propriétaire d'une chaloupe. La nature de son commerce est identique à celle du commerce européen. Sa spécialité est l'achat du caoutchouc qu'il exporte à travers sa succursale de Lahou (P. Kipré, 1985 : 240).

En dehors des maisons de commerce, se trouvent les traitants. Ce sont des commerçants dont l'action n'est véritablement manifeste qu'en période de traite, c'est-à-dire au moment où s'effectue la commercialisation maximum des denrées d'exportation. Leurs activités sont donc saisonnières et ils sont en relation avec les exportateurs de ces produits. Ce sont des prospecteurs des régions productrices des denrées exportables. Entre 1909 et 1914, les traitants sénégalais et n'zima étaient à Tiassalé. Ils envoyaient des employés dans les nouveaux postes français ouverts dans la région de Divo, Lakota et Fresco. Ce sont eux qui vendaient les différents produits aux différentes factoreries, qui à leur tour, les convoient dans les différents comptoirs. Ainsi, de nombreux traitants envahissent la localité de Tiassalé. Ce sont Peter Brown, Franc Micah, Fodio Kofi, Thomas Andoh et Amadou Coumba N'daw, Ousman

Camara, Aboulaye Bastion, Pate Fall, William N'gon, Allassane Diouf, Sega Diallo, Amadou Mame (D. Yayat, 1992 : 193). On les retrouve aussi bien à Tiassalé qu'à Lahou. Ils sont de grands traitants de palmistes et de caoutchouc. Outre ces traitants, la présence des bouchers est également signalée à Tiassalé. Ils sont sénégalais pour la plupart et ont fait du commerce de la viande de détail leur métier. Pendant la période coloniale, ce sont eux qui ravitaillaient le marché de Tiassalé en viande de bétail. Ce sont Mamadou Touré, Djeliba Diabaté, Mamadou Coulibaly.

2. La réorganisation de l'activité commerciale à Tiassalé

Après la main mise sur le commerce à Tiassalé, les Français décident de mettre en place une réorganisation afin de le rendre plus dynamique. Elle repose sur plusieurs éléments.

2.1. La pénétration de la monnaie française

Dans ses enquêtes régionales sur le Baoulé J. P. Chauveau (1981 : 1) révèle que « le fait le plus marquant de la colonisation est la pénétration de la monnaie en tant qu'instrument d'échange à valeur constatée ». En effet, la colonisation du pays baoulé a fait apparaître progressivement un nouveau système monétaire fondé sur la monnaie métallique et la monnaie fiduciaire. Ce nouveau moyen d'échange fait disparaître la monnaie locale dont la poudre d'or, qui avait une portée universelle. Mais comment s'est faite la diffusion de la monnaie à Tiassalé ?

Les actions autoritaires et répressives étaient la méthode utilisée par les français. Ce fut une manière pour eux d'intimider les Africains qui s'obstinaient à utiliser la monnaie locale. Mais, ces pratiques ont échoué. Ce qui pousse l'Administration à procéder autrement, et cette méthode s'est avérée payante. En effet l'Administrateur procède au rachat des monnaies locales. Les amendes et les impôts étaient payés en or, en quantité considérable. Cette politique avait pour but de faire disparaître de la circulation des monnaies locales. Elle a connu du succès. En 1919, l'Administrateur de la subdivision ayant constaté une progression dans l'utilisation de cette monnaie, s'exprima en ces termes, « Les coupures de banque de l'Afrique Occidentale connues des indigènes sont acceptées partout »⁶. Quant aux billets de banque, ils connurent un usage limité. Selon les Africains, la conservation des billets de banque présente des inconvénients. Le billet ne résiste pas au feu. Il brûle facilement. Quant à sa conservation dans les canaris, il y a problème, car les termites en font une bonne affaire. Pour preuve en 1917, dans son rapport économique et commercial sur la subdivision de Tiassalé, l'Administrateur écrit ceci : « Tout en n'acceptant pas facilement le billet de banque, l'indigène, lui préfère la monnaie d'argent, il

⁶ ANCI, 1QQ 84, Rapport économique et commercial en 1919.

n'y a pas manqué de cette dernière, et sur 45.000 Frs d'impôt de capitation encaissé en Janvier, 38.000Frs étaient représentés en monnaie. »⁷.

2.2. Les taxes exigées dans le commerce colonial à Tiassalé

L'une des innovations de l'époque coloniale dans le domaine du commerce, est l'institution des charges sur les marchandises. Ce sont des taxes que tout acteur commercial doit payer au poste avant de vendre sa marchandise à une maison de commerce. Tous ceux qui exercent le commerce à Tiassalé doivent se soumettre à cette exigence du poste colonial. Cette taxe fait partie des conditions d'accès au commerce. Les populations des contrées voisines ou lointaines, qui viennent vendre leurs produits à Tiassalé sont également frappés par ces taxes. Les apports des villages ont lieu chaque semaine. Le convoi passe d'abord au poste. Là, une fiche portant le nom du village et la quantité de récipients est remise au convoi « Muni de cette fiche, le convoi se rend dans la maison de son choix »⁸. Au poste, la fiche n'est pas remise gratuitement. Elle est remise moyennant le paiement de la taxe. Sans le paiement de la taxe, le commerçant n'a pas droit aux fiches, synonymes de laisser passer. Les marchands, qui font du colportage leur métier, sont aussi frappés par la taxe. Cette taxe est appelée patente de colportage. Cela se justifie par la carte que chaque colporteur et chaque caravanier doivent retirer au poste. Selon le rapport économique et commercial de 1915 de la subdivision de Tiassalé. « 76 cartes de circulation »⁹ ont été délivrées à des commerçants Dioula venant du Soudan ou de la haute Côte d'Ivoire. Le taux de patente s'élève comme suit (N. B. Kouamé, 2015 : 297):

- 1 homme ----- 2 francs
- 1 âne ou un cheval ----- 4 francs
- 1 bœuf ----- 6 francs
- 1 chameau ----- 8 francs.

Pour les maisons de commerce, ce sont des licences qui leur sont accordées afin qu'elles puissent s'installer dans la localité pour faire le commerce.

2.3. Les différents produits commerciaux

On ne peut pas parler d'activité commerciale sans parler de produits commerciaux. Ce sont les produits qui ont fait l'objet d'échanges intenses et aussi quelques produits intermédiaires dont la place dans les échanges commerciaux n'était pas négligeable. Ces produits proviennent de

⁷ ANCI : 1QQ 102, rapport économique et commercial en 1917

⁸ ANCI : 1QQ 102, Op.cit. (1917)

⁹ ANCI : 1QQ 84, Rapport sur la situation économique et sociale en 1915

plusieurs zones ou localités. Ils ont connu une variation selon la demande française. Ils se subdivisent en deux groupes : les produits d'achat et les produits de vente.

2.3.1. Les produits d'achat

Le tableau ci-dessous illustre bien les différents produits d'achat de l'époque. L'achat de ces produits a commencé depuis longtemps. Ce tableau n'est pas exhaustif, mais il présente les principaux produits d'achat qui faisaient objet d'échange. Les bilans sont semestriels. Ces informations proviennent d'un dépouillement des sources d'archives. Donc plusieurs documents d'archives ont été utilisés dans la conception de ce tableau.

Tableau n°1 : Les différents produits d'achat

Produits commerciaux	Périodes	Quantité (kilogramme)
Huile de palme	1911 – 1919	194. 438
Palmistes	1911 – 1919	526. 588
Caoutchouc	1911 – 1917	185. 000
Cacao	1914 – 1919	235. 473

Source : Archives Nationales de Côte d'Ivoire

Les autres produits d'achat sont les produits vivriers et autres tels que la noix de cola. La région de Tiassalé est propice au développement des cultures vivrières comme l'igname, le manioc, le maïs, l'arachide, le piment, le gombo, etc. Pour les besoins personnels et dans le but d'entrer en possession des produits européens et de pouvoir payer l'impôt, la population de Tiassalé et des villages environnants se trouvèrent dans l'obligation de vendre ces produits vivriers. C'est ce qui a fait dire au chef de poste de Tiassalé que l'igname et le manioc se trouvèrent sur le marché quand bien qu'on ne serait pas dans la saison¹⁰.

2.3.2. Les produits de vente

Les produits de vente sont diversifiés. Il s'agit des produits européens, des produits lagunaires et des produits soudanais. Avant la conquête française, ces produits se rencontraient sur le marché de Tiassalé, mais en quantité insuffisante. Mais, depuis l'avènement de la colonisation, l'on assiste à une abondance de produits européens à Tiassalé. Ce sont des étoffes, des pagnes, des tapis, des tissus de fabrication anglaise, des perles pour se parer, des bracelets, des barres de plomb et d'étain, des couteaux, des coupe-coupe, du gin etc. (J.P. Chauveau, 1980 : 21) Pendant l'ère coloniale, le sel a fait objet d'un très grand trafic sur le marché de Tiassalé. Le sel se vendait en quantité considérable. En effet, 5 kilogrammes de sel coûtaient 2,50 francs à Tiassalé contre 5 francs à Toumodi et 7,50 francs à Bouaké. Le fait que le prix du sel soit abordable à Tiassalé par rapport aux centres commerciaux y a favorisé d'importants mouvements des marchands venus du centre, du nord et d'autres régions. Ceux-ci préférèrent

¹⁰ ANCI : 1QQ84, Rapport économique et agricole en 1913

parcourir de longues distances pour se procurer du sel européen à moindre coût. Plus on s'éloigne de la côte, plus le sel devenait cher. Aussi ce commerce de produits européens a-t-il fait connaître un homme dont la renommée dépassa le cadre régional. Il s'agit de Georges Kuny¹¹. Son commerce avec l'intérieur commence à partir de 1914, où il organise sa propre caravane qui le conduit à Tiassalé ; et en 1916, il cherche à atteindre le cœur du pays Baoulé. Sa caravane est constituée de pagnes et de pacotilles. À partir de 1916, il s'intéresse au commerce du sel qui lui procure des bénéfices énormes. Aussi les grosses serviettes de toilette connaissent une renommée là où il passe. Les baoulé ont baptisé ses serviettes de « *Assoko-ngouzinou* »¹². Quant aux produits lagunaires, ils constituèrent l'objet des relations entre Tiassalé et Grand Lahou. Avant la pénétration française, les *Avikam* et les *Apollonien* ont pu pénétrer, sur une certaine distance, à l'intérieur du pays baoulé pour échanger le sel contre du caoutchouc. Cette relation s'est poursuivie pendant la colonisation. Les courtiers *avikam* et *apollonien* convoaient certes les produits européens vers Tiassalé, mais dans leurs convois, une marchandise a fait aussi l'objet d'un grand trafic : c'est le poisson. En effet, la lagune est tellement poissonneuse que le poisson donnait lieu à un commerce important. Avant la colonisation française, le poisson de Lahou était fumé en grande quantité et exporté en Gold Coast. Vu l'intérêt que ce commerce de poisson procurait aux différents acteurs, les Français ont instauré des mesures douanières pour tirer profit de ce commerce, préservant ainsi les intérêts de la colonie. Pour ce faire, le centre commercial de Tiassalé avec son important nombre de traitants africains et de maisons de commerce européennes a été un débouché très important. Le poisson bénéficiait d'une consommation grandissante dans la localité et celles de l'arrière-pays. C'était aussi une réponse à la pénurie de vivres qui entravait le développement de la ville. Selon le Gouvernement général de l'Afrique Française (1906 : 520) : « Ce sont les Apolloniens qui se livraient à ce commerce du poisson. Ils achetaient le poisson aussitôt pêché et le préparaient en le faisant fumer ou sécher au feu. Ils l'empilèrent dans des barils et partirent pour Tiassalé pour le vendre ».

Ce commerce est très rémunérateur, car une fois fumée et porté sur le marché de Tiassalé, le kilogramme de poisson se vendait à 70 francs, soit 75% de bénéfice. Le prix d'achat à Grand Lahou était de 40 francs le kilogramme. Il permet d'approvisionner l'intérieur du pays.

¹¹ G, KUNY est un N'Zima ; il naît à Grand – Bassam vers 1888 d'une famille de commerçants, spécialisés dans la vente de sel et de tissu.

¹² Serviette de toilette des Assoko. Les baoulé donnaient le nom de Assoko aux N'Zima qui leur vendait le sel et les serviettes de toilette.

Concernant les produits soudanais, ils comprenaient le bétail, composé de bœufs et de moutons. Ces animaux sont conduits par les marchands Dioula qui rencontraient d'énormes difficultés. En 1911, des bœufs convoyés sur Tiassalé ont été arrêtés à *Trianikro* et dirigés vers Dimbokro et Abidjan. Selon la plainte déposée par les bouchers : « Ceux qui viennent jusqu'à Toumodi sont achetés sur place ou encore dirigés vers Dimbokro de sorte que pour avoir un ou deux bœufs, nous sommes obligés de nous rendre à Toumodi, les payer jusqu'à 200 Frs et même plus pour l'un »¹³.

Le commerce de viande souffre de beaucoup de maux, notamment les prix d'achat élevés du bœuf, la part à payer au berger devant le conduire jusqu'à Tiassalé, l'achat du manioc pour l'engraisser, la patente de 50 Frs par an pour l'abattage, la prime accordée aux mains qui les aident à tuer l'animal et les dépenses effectuées au cas où un propriétaire de champ attraperait un bœuf. Le commerce colonial a supprimé le système des *sikefouè* et des *koseirany* et introduit les marchands dioula. Autrefois, ces marchands ne s'aventuraient pas à l'intérieur du pays baoulé à plus forte raison à Tiassalé. Aussi, ce commerce dans son organisation a accentué le travail forcé, car les mesures prises par l'autorité pour l'adoption d'une résolution se faisaient de manière répressive. Aussi, dans l'ensemble, le commerce français à l'exception du cacao, n'a rien apporté de nouveau au niveau des produits échangés. Quant aux méthodes, il y a eu des changements, mais la population noire n'en a tiré aucun profit, car l'apparition des taxes et autres patentes a constitué l'un des obstacles à ce commerce. Malgré toutes ces difficultés, le bétail a continué de descendre sur le marché de Tiassalé. En 1914, 53 bœufs et 227 moutons ont été enregistrés par le poste de Tiassalé puis en 1915, 31 bœufs et 120 moutons y ont été également enregistrés.

En somme, le commerce à Tiassalé a connu un essor considérable. De la période précoloniale à la conquête coloniale, Tiassalé a joué le rôle de relais et d'intermédiaire entre les régions du nord et celles de la côte. À chaque étape de son histoire, il s'est tout simplement agi de changement d'acteurs. Successivement, les *Asrin*, les *Elomoin* et les Français occupé la première place dans la vie économique de la ville et par ricochet de la région.

¹³ ANCI : 1QQ84, Plainte déposée auprès de l'Administrateur par Mamadou TOURE, Djeliba DIABATE, Mamadou COULIBALY, Segni N'DOUR ; tous bouchers à Tiassalé en 1915

3. L'impact socioéconomique de l'activité commerciale sur Tiassalé et sa population.

Après l'occupation de Tiassalé par les Français, l'activité commerciale connaît un rayonnement. Toute la population s'y intègre. Cette mobilisation et la situation stratégique de la ville se s'avèrent payantes. Elles poussent l'Administration coloniale à s'investir dans cette activité par la réalisation de projets et à instaurer une certaine organisation pour redynamiser le commerce. Dans cette dernière partie l'accent est donc mis sur l'impact socioéconomique de l'activité commerciale sur Tiassalé et sa population.

3.1. Le développement social dû à l'activité commerciale

L'activité commerciale a occasionné l'instauration d'une sécurité efficace. La conquête de Tiassalé a instauré une paix durable et a apporté au commerce, une nouvelle ère de son rayonnement. Comme en témoigne J. L. Triaud (1974 : 322) : « La paix française apporte toutefois la sécurité et un renouveau de l'activité commerciale ». En effet, la colonisation a permis au commerce de se dérouler dans une atmosphère clémente avec un esprit calme. En 1906, un arrêté nommant des Africains membres du tribunal de province de Tiassalé fut promulgué. Ce tribunal avait pour but l'application des règles établies par les autorités en vue de permettre à la population d'exercer le commerce en toute sécurité. Ainsi ont-ils été nommés¹⁴ :

- Kendie, Président ;
- Da Kouassi, Diama, accessseurs titulaires ;
- Koffi Anglo, Diabra N'guessan, Quan Moa, Quan Eoulé, Amadou Toure, Alassane Diouf, accessseurs suppléants.

Parmi les membres de ce tribunal, se trouvent des personnes qui ont animé le commerce à Tiassalé telles qu'Alassane Diouf, qui est un traitant et Amadou Touré, un boucher. Disposant d'expérience dans ce domaine, ils ont apporté des solutions à certains problèmes. Quant aux tribunaux de village, il a été décidé:

Qu'en matière civile et commerciale, le chef de chaque village est investi de pouvoirs de conciliation pour les règlements de tous les litiges dont il est saisi par les parties ; en matière de police simple, le chef de village statue en premier et dernier ressort sur toutes les contraventions prévues par l'autorité administrative ou les coutumes locales et susceptibles d'entraîner de 1 à 15 francs d'amende et de 1 à 5 jours d'emprisonnement¹⁵.

Toutes ces mesures ont été prises pour mettre fin aux attitudes de certaines personnes, qui entravaient le bon déroulement des activités socio-économiques en général et du commerce en

¹⁴ ANCI : 2MM2, Arrêté nommant les membres indigènes du tribunal de province de Tiassalé en 1906

¹⁵ ANCI : 2MM2, Extrait du décret portant réorganisation du service de la justice dans la colonie en 1903.

particulier. Si le commerce à Tiassalé a enregistré un grand nombre d'acteurs commerciaux, c'est grâce à la sécurité mise en place par les Français. Aussi les Français ont-ils apporté une amélioration des conditions de vie et d'hygiène. Cela s'est matérialisé par des travaux effectués et par les bénéfices tirés. Tous les centres ont été généralement concernés par ces travaux. Jusqu'en 1921 et 1922, par crainte permanente d'une épidémie, les Administrateurs faisaient nettoyer les abords des résidences et les ruelles principales des villages. Les Français ont été obligés de tenir les maisons de commerce propres, par crainte de voir les serpents y pénétrer. Le commerce a également permis à la population d'avoir une notion du temps : « Avant, nous ne connaissions pas midi, minuit, mais grâce aux Français, nous savons lire l'heure et nous travaillons en fonction du temps »¹⁶. La colonisation a donc permis à la population de disposer de montres pour pouvoir maîtriser le temps.

De façon individuelle, le commerce a rendu certaines personnes riches dont Mme Gbaï Tagro¹⁷ qui est un exemple palpable. Aujourd'hui, elle possède, grâce au commerce, une grande cour au sein de laquelle, elle et sa famille habitent. M. Aga Hamidou, ancien commerçant de pagne Kita, de machettes et de bétails, dispose également d'une grande cour. Aujourd'hui encore, il possède des moutons et des poulets. Sur le plan religieux, l'activité commerciale a favorisé l'introduction de l'Islam dans la société *éломoin*. Selon L. Fofana (2007 : 151) : « le commerce est intimement lié à l'expansion de l'islam en Côte D'ivoire. Cette tendance se poursuit sous la colonisation... ». L'activité commerciale constitue le moteur essentiel de migration des musulmans en basse Côte d'Ivoire. Les musulmans qui pénétrèrent le pays, au début du siècle, n'avaient assurément aucun plan d'islamisation. Selon J. P. Chauveau (1980 : 27), Marchand, dans sa redescente précipitée vers la côte, amène à Tiassalé une caravane de marchands dioula de Kong pour ouvrir la voie du trafic Côte-Soudan. C'est là une nouvelle atteinte à l'indépendance des Baoulé, qui avaient toujours pris soin d'écarter des négociants étrangers des transactions commerciales internes. Ils viennent commercer dans la localité et non pour créer des missions comme le font les chrétiens.

Mais, ces musulmans ne vivent pas non plus dans l'isolement. Ils ne se cachent pas pour prier et rendent ainsi quotidiennement témoignage de leur foi. Ils ne tentent aucune propagande, mais leur seul exemple suffit parfois pour entraîner l'adhésion de certains autochtones. C'est le cas d'Ahua, village situé sur le cours inférieur du Bandama. Il se trouve à une vingtaine de kilomètres au sud de Tiassalé et à près de quatre-vingt-dix kilomètres de Grand-Lahou. Près de

¹⁶ TANO H Dagobert, entretien réalisé le 08 janvier 2010 à Tiassalékro de 15h à 16h45 minutes

¹⁷ KOYE Akissi épouse GBAÏ, entretien réalisé le 10 janvier 2010 à Tiassalé gare de 16h à 17h45 minutes

la moitié de la population est musulmane. Même si Tiassalé n'a pas connu une conversion collective comme celle d'Ahua, l'une de ces provinces, regorge la majorité des Imans et des marabouts qui encadrent les nouveaux convertis d'Ahua. Selon J. L. Triaud (1974 : 327) : « Afin de consolider la jeune communauté, Sinassi a conseillé d'envoyer les enfants à l'école coranique à Tiassalé pour que l'islam puisse se développer à Ahua ». De cette affirmation, ressort que Tiassalé a enregistré des musulmans de haute classe qui ont dirigé cette religion. Quant à l'introduction de l'Islam à Tiassalé les enquêtes sur le terrain n'ont révélé aucune famille *éломoin* purement musulmane. La conversion de certains membres s'est faite soit par des alliances matrimoniales, soit par une décision personnelle.

Mais, rares sont les familles *éломoin* qui sont musulmanes. Seulement, les marchands dioula, sénégalais, libanais et même syriens sont venus avec leur religion. Même si dans la pratique ils ne l'ont pas imposé à la population, son existence sur le sol de Tiassalé est l'une des conséquences de l'activité commerciale. Par ailleurs, la religion chrétienne, contrairement à la religion musulmane, a été l'œuvre des missionnaires français.

3.2. La mise en place d'infrastructures économiques

3.2.1. La réhabilitation des routes

Entre 1920 et 1925, des plantations de cacaoyer et de caféier s'étendent et l'on assiste à l'essor de l'économie de traite à une proportion importante. La construction des routes répondait à deux préoccupations majeures : celle de permettre l'évacuation des produits vers la côte ; de substituer progressivement de nouvelles routes aux anciennes pistes, que suivent les marchandises vers le nord et réciproquement. R. P. Anouma (1976 : 84) donne ici la liste des routes réhabilitées de 1925 à 1927. Ce sont les routes : Dabou-Tiassalé, Divo-Tiassalé et Toumodi-Tiassalé. Le tableau ci-dessous nous montre les différents travaux réalisés.

Tableau n°2 : les différents travaux réalisés entre 1923 et 1927

Désignation	Longueur totale	Longueur faite en 1923	Longueur faite en 1924	Longueur faite en 1925	Longueur faite en 1926	Longueur faite en 1927
Dabou-Tiassalé	100 km	56 km	44 km			
Divo-Tiassalé	70 km	21 km	29 km			20 km
Toumodi-Tiassalé	82 km			32 km	50 km	

Source : René Pierre Anouma, " Une modalité du travail Forcé : La prestation en Côte d'Ivoire de 1912 à la veille de la seconde guerre mondiale " *Annales de l'Université d'Abidjan, série I, tome IV, p. 82.*

En somme, toutes ces routes convergent vers Tiassalé mais, le transport devient difficile puisque la traversée du fleuve se fait à l'aide d'un bac. Cette situation qui ralentit le trafic, entraîne le transit des marchandises par Agboville, qui bénéficie des avantages du chemin de

fer. Toutes ces difficultés poussent les autorités à songer à la construction d'un pont en vue d'accélérer le trafic, d'où la construction du pont de Tiassalé sur le Bandama.

3.2.2. La construction du pont sur le Bandama

La politique de construction de grands travaux intervient dans les années 1930. Cette politique débuta avec la réalisation d'un certain nombre de moyens de transport et leurs utilisations sur certains cours d'eaux. Par exemple, le bac a été sur la Bia à Ayamé en 1934. Mais, le constat partout est que la traversée d'un fleuve au moyen du bac est lente, voire même incommode avec les gros camions qui doivent assurer le trafic des charges ou des marchandises. Ainsi la traversée présente-t-elle des dangers pour les personnes et pour les marchandises. C'est pour pallier toutes ces difficultés qu'intervient la construction des ponts sur les différents cours d'eau. À Tiassalé, après la conquête, un bac établit sur le Bandama reliait cette localité à *Niamoué*. Cela ne suffisait pas pour accélérer le trafic. C'est pourquoi, de 1931 à 1932, le premier pont fut construit sur l'Agneby, route Abidjan-Dabou-Tiassalé. C'est dans ce contexte de grands travaux qu'intervient la construction du pont de Tiassalé sur le Bandama. La construction de ce pont n'a duré que trois ans, car elle a débuté en 1935 pour se terminer en 1937. Selon Gblan N'goran : « Aucun habitant de Tiassalé n'a participé à la construction du pont. Les manœuvres provenaient de Korhogo et les maçons étaient Bété et Adjoukrou. Mais quant à la surveillance, elle revenait à la population de Tiassalé »¹⁸.

Le succès de ce pont est tellement visible que selon Aga Hamidou¹⁹, lorsque le Français qui a construit celui de *N'Zianouan* a découvert ce succès, il s'est suicidé. Jusqu'aujourd'hui, ce pont fait la fierté de la Côte d'Ivoire en général et de Tiassalé en particulier. Cet ouvrage a pour but de faciliter et d'accélérer le drainage des produits du centre, centre-ouest, vers les lieux d'exportation. Il vient accentuer la concurrence entre le rail, qui a perturbé à un moment donné le commerce à Tiassalé, et le réseau routier. C'est donc une redynamisation du commerce dans la région.

3.3. Les effets néfastes de l'activité commerciale sur Tiassalé et sa population

3.3.1. La dégradation de la société par l'alcool et la disparition des maîtres d'échange (*sikefoue* et *koseirany*).

Sous le joug de la colonisation, le commerce a drainé sur le marché de Tiassalé divers produits commerciaux tels que l'absinthe. Cette boisson alcoolisée, connaît une consommation qui date

¹⁸ GBLAN N'goran, entretien réalisé le 10 janvier 2010 à Niamoué de 08h à 10h 30.

¹⁹ AGA Amidou, entretien réalisé le 08 janvier 2010 à Tchegblanlogoh (quartier de Tiassalé)

de très longtemps. « C'était à l'époque lointaine, où déjà la traite sévissait sur la côte d'Afrique. Les alcools pénétraient en quantité de plus en plus grande chaque année chez nos sujets indigènes qui y avaient pris goût »²⁰.

La consommation de cette boisson devient donc abusive. Cet abus entraîne la dégénérescence de la population de Tiassalé, l'augmentation des cas de folie, l'accroissement de la criminalité et la baisse de la main-d'œuvre. De tous ces alcools de consommation courante à Tiassalé, l'absinthe fut sans conteste celui dont les effets furent les plus dangereux. Son abus est dû à l'ignorance de la population vis-à-vis de l'alcool, car « l'autochtone le substitue peu à peu au gin, il le boit pur, sans eau, même à ¼ ou 1/8 de bouteille mise en vente »²¹. Dans le camp des tirailleurs et des gardes cercles, sous l'emprise de l'absinthe, ils n'hésitent pas à faire usage de leurs armes ou à se livrer à des manifestations de groupe. Alors, face à cette boisson dangereuse, qui constitue un véritable poison du cerveau et de l'intelligence, des mesures importantes ont été prises.

L'autre conséquence de l'activité commerciale, sous l'ère coloniale, est la disparition des *Sikefouè* et des *Koseirany*. Les *Sikefouè* et les *Koseirany* sont des agents commerciaux. L'un est établi à Tiassalé et, l'autre à Grand-Lahou. Ce sont eux qui ont animé le commerce à l'époque précoloniale. Après la conquête, ces principaux animateurs du commerce précolonial dont la réputation avait dépassé les frontières, ont été réduits à néant. Or en aucun cas, il n'a été révélé que ces agents ont été poursuivis par les Français. Sans doute, les méthodes commerciales mises en place par les Français ont-elles été à la base de leur disparition. Cette situation a été vécue par les habitants de Grand-Bassam, qui ont incité ceux de Lahou et de Tiassalé à résister à l'invasion européenne. À ce sujet, C. Arbelbide (1892 : 12) rapporte que

Du jour où les maisons européennes établies à Grand-Bassam, ne se contentant plus d'attendre à la côte, sont allées trouver jusque ceux-ci dans l'intérieur en établissant des factoreries sur la Comoé, le rôle d'intermédiaire des indigènes s'est trouvé supprimer et la population autochtone de Grand-Bassam, ruinée a été réduite à offrir ses services domestiques à la colonie européenne.

L'analyse de cette affirmation donne raison à Grand-Bassam, car après la conquête, l'affluence des maisons de commerce a fait disparaître ces agents commerciaux de l'époque précoloniale. Désormais, ce sont les Français qui contrôlent tout le circuit commercial. Les commerçants qui venaient des autres régions coopéraient directement avec les maisons de commerce. En effet, dans la nouvelle organisation du commerce, le *Sikefouè* n'a pas pu s'intégrer. Sorti du cadre de

²⁰ ANCI : 1FF 131, la lutte contre l'alcool en Côte d'Ivoire 1925

²¹ ANCI : 1FF 131, Rapport en conseil Administration du 06- 11-192 portant interdiction de vendre et de donner de l'absinthe aux indigènes

l'organisation lignagère des *Elomoin*, le commerce est désormais orienté dans le sens de l'intérêt des Français. Ceux-ci cherchèrent à faire de Tiassalé l'un des plus gros centres commerciaux d'Afrique occidentale. L'essentiel de ces activités est tenu par les colons blancs. Cette nouvelle situation tua le commerce traditionnel, car les *Sikefouè* et les *Koseirany* n'eurent pas les moyens matériels nécessaires pour intégrer ce nouveau système.

Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que la période 1892-1937 fut une période de bouleversement économique et social pour Tiassalé et sa région. Elle se caractérise par la mainmise des Français sur l'activité commerciale. Les Africains devinrent alors des acteurs aux mains liées, car toutes les décisions provenaient des Français. Ceux-ci donnèrent des orientations nouvelles, en vue de contrôler ce secteur. Ces orientations qui leur étaient favorables portèrent un coup au commerce précolonial. En effet, tous les anciens systèmes commerciaux disparurent au profit de la réorganisation mise en place par les Français. Cette démarche leur permit de devenir les maîtres incontestés du commerce à Tiassalé et par ricochet dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire intérieure. Cette occupation de l'espace commercial de Tiassalé et de sa région eut des conséquences socioéconomiques considérables.

Sources et bibliographie

Sources

Sources d'archives

- Abidjan, Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), 1QQ 102, 1917
- Abidjan, Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), 1EE 153, 1902
- Abidjan, Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), 2MM2, 1906
- Abidjan, Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), 1QQ84, 1913
- Abidjan, Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), 1QQ84, 1915
- Abidjan, Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), 1FF 131, 1925
- Abidjan, Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), 1FF 131 1924 – 1925
- Abidjan, Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), 2MM2, 1903.
- Abidjan, Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), Monographie de Bouaké 1905.
- Abidjan, Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), 1QQ 84, 1919.
- Abidjan, Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), 3KK2, 1919-1920
- Abidjan, Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI), monographie de Lahou 1940-1941.

Sources orales

N°	Nom et prénoms	Fonctions	Âge	Date et lieu de l'entretien	Thème de l'entretien
01	Aga Amidou,	Ancien commerçant	101 ans	08 janvier 2010 à Tchegblanlogoh	Fonctionnement de l'activité commerciale Ales acteurs commerciaux
02	GBLAN N'goran	Chef du village de Niamoué	77 ans	10 janvier 2010 à Niamoué	Construction des routes Surveillance du pont de Tiassalé
03	Koyé Akissi, épouse Gbaï	Ancienne commerçante	87 ans	08 Janvier 2010 à Tiassalé gare	Impact socioéconomique du commerce
04	N'GUESSAN TANO Dagobert	Chef de terre à Tiassalékro	85 ans	08 janvier 2010 à Tiassalékro	Migration assabou Conquête de Tiassalé par les Français Déroulement de l'activité commerciale
06	Yao Djéah	Conseiller du chef de Tiassalékro	75 ans	10 janvier 2010 à Tiassalékro quartier N'droh	Construction du pont de Tiassalé ; Commerce du caoutchouc

Bibliographie

ANOUMA René Pierre, 1976, « Une modalité du travail forcé : la prestation en Côte-d'Ivoire de 1912 à la veille de la seconde guerre mondiale », *Annale de l'université d'Abidjan*, série I, Tome IV, p.61-86.

ARBELBIDE Cyprien, 1978, *Les Baoulé : leur résistance à la colonisation*, éditeur non identifié, 53 p.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1980, « Baoulé et Européens au moment du passage de l'Administrateur Pobéguin », *Acta Geographica*, Société de Géographie, Paris 6^e, p.19-32.

CHAUVEAU Jean- Pierre, 1972, *Les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo (Pays baoulé, Côte-d'Ivoire)*, Abidjan, ORSTOM, 126 p.

CHAUVEAU Jean Pierre, 1981, « *Le secteur informel* » en pays Baulé : « *Création coloniale* » ou « *survivance d'activités traditionnelles* », Paris ORSTOM, 16 p.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1977, « Société baule précoloniale et modèle segmentaire : Le cas de la région de Kokumbo », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 17, n°68, p.415-434.

FORLACROIX Christian : 1972, « Origine et formation de la colonie de côte », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I, tome I, p.63-93.

GOVERNEMENT GENERAL DE L'AFRIQUE FRANÇAISE, 1906, *Exposition de Marseille : La Côte-d'Ivoire*. Ed. Crête, Corbeil, 762 p.

KIPRE Pierre, 1975, « La place des centres urbains dans l'économie de la Côte-d'Ivoire de 1920 à 1930 » *Annales de l'université d'Abidjan*, série I, Tome II, p.94-120.

LEMASSOU Fofana, 2007, *Côte-d'Ivoire : islam et sociétés : contribution des musulmans à l'édification de la nation ivoirienne (XI^e- XX^e siècle)*, Ed. CERAP, 154 p.

SEMI-BI-ZAN, 1973, *La politique coloniale des travaux publics : 1900-1940*, université de Paris VII, 367 p.

TRIAUD Jean-Louis, 1974, « Un cas de passage collectif à l'islam en Basse Côte-D'ivoire : le village d'Ahua au début du siècle » *Cahiers d'Étude Africaines*, vol.14 n° 54.